



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 à faire appliquer par les gérants de supermarchés et d'hypermarchés

Dans le cadre des mesures annoncées par le Président de la République, il vous est expressément demandé de mettre en place les dispositifs suivants:

- 1. Organiser sur les parkings une information sur le rappel des mesures visant à garantir les gestes barrières et la distanciation sociale**

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

- 2. Faire respecter la distance minimale d'un mètre entre chaque individu au sein de la file d'attente.**

Ex : il peut être demandé à chacun de se munir d'un chariot afin que la distance soit respectée.

- 3. Réguler le nombre de clients pour permettre le strict respect des règles de distanciation sociale dès l'entrée dans les établissements, dans les files d'attente en caisse, devant les étals de produits frais ainsi que dans les rayons.**

- 4. Favoriser l'ouverture d'une caisse sur deux et faire respecter l'éloignement vis-à-vis des hôtesses de caisse.**